

Des garanties bancaires d'Oseo jusqu'à 90 % du montant des prêts

Le gouvernement s'est félicité, le 27 février, de l'accord obtenu le même jour auprès de la Commission européenne pour la mise en œuvre d'un régime de garanties prévu dans le plan de relance. Ce régime va permettre à Oseo d'offrir des garanties bancaires non seulement aux PME (petites et moyennes entreprises) mais aussi aux ETI (entreprises de taille intermédiaire), c'est-à-dire les entreprises de moins de 5 000 per-

sonnes. De plus, lorsque la situation de l'entreprise le justifiera, la garantie pourra porter jusqu'à 90 % du montant des financements. Au total, Oseo pourra garantir jusqu'à 5 milliards d'euros de prêt au bénéfice de ces entreprises, de façon à ce qu'elles puissent continuer à accéder au financement nécessaire à la poursuite et au développement de leur activité. Ces garanties bénéficieront pleinement aux entreprises du secteur automobile, et en par-

ticulier aux sous-traitants, ainsi que cela a été annoncé dans le cadre du pacte automobile. Les discussions avec la Commission européenne sur les autres volets du pacte progressent avec l'objectif commun de pouvoir répondre au plus vite aux enjeux de l'automobile, en termes d'emplois, d'innovations technologiques et d'outil industriel. Les nouveaux produits de garantie seront effectivement disponibles dans les tout prochains jours.

Les rendez-vous de la Chambre de commerce

Le développement durable dans les commerces

La CCIE accompagne les commerces dans la mise en place d'une démarche développement durable, qu'il s'agisse de gestes au quotidien ou de projets à long terme. Le 23 mars, à partir de 9h30, à la CCIE à Evry.